

par l'honorable député de Calgary, par l'honorable député de Kingston et d'autres encore. Pourquoi ne fait-on pas une enquête pour savoir si Mackenzie et Mann possèdent réellement de pareilles sources de richesses?

Si j'avais la preuve que Mackenzie et Mann ne possèdent rien en dehors de leurs intérêts dans le Nord-Canadien, j'adopterais certainement une attitude différente au sujet de ces résolutions, mais je suis moralement convaincu que l'un d'eux, au moins, est plusieurs fois millionnaire, ainsi que l'a déclaré l'honorable député de Calgary. Dans les temps durs que nous subissons, dans un moment où l'argent est si rare et où il y a tant d'ouvriers qui chôment, le Gouvernement a tort de courir de pareils risques, d'assumer d'aussi lourdes responsabilités et de laisser tous les bénéfices à ces multimillionnaires.

M. MEIGHEN: C'est vraiment intéressant d'entendre l'honorable député de Rouville, maintenant qu'il n'est plus qu'un simple député, parler des multimillionnaires et de l'obligation dans laquelle ils sont d'engager leurs fortunes personnelles dans des entreprises de chemins de fer. Depuis que le Canada existe, il a toujours été de règle de considérer les chemins de fer comme des entreprises d'utilité publique, dans lesquelles le pays tout entier est intéressé, et non comme des entreprises particulières n'intéressant que ceux qui y sont directement engagés. Comme conséquence de cette politique, le Gouvernement a constamment aidé à la construction des chemins de fer. Le Pacifique-Canadien a reçu de l'aide sous forme de subventions et le Grand-Tronc-Pacifique et le Nord-Canadien ont été secourus au moyen de subventions et de garanties données à leurs obligations.

Quand le parti libéral et l'honorable député de Rouville ont-ils demandé, pour la première fois, que les compagnies de chemins de fer ne soient pas subventionnées et que leurs obligations ne soient pas garanties par l'Etat, à moins que les propriétaires de la voie ne possèdent absolument rien en dehors de leurs intérêts dans la compagnie? C'est la première fois que nous entendons prêcher cette doctrine. Avant que l'ancien Gouvernement vint en aide à une compagnie de chemins de fer, on faisait une enquête, je suppose pour s'assurer que les actionnaires ne possédaient pas un dollar, en dehors de leurs actions dans cette com-

pagne. Cete politique était-elle celle de l'ancien Gouvernement? Dans le cas contraire, le raisonnement de mon honorable ami ne vaut absolument rien.

M. LEMIEUX: La situation n'est pas la même.

M. MEIGHEN: Tout est changé en effet.

M. MACDONALD: Pourquoi ne discutez-vous par l'arrangement?

M. MEIGHEN: Je sais que mon honorable ami n'aime pas qu'on lui rappelle la manière dont il votait quand son parti était au pouvoir. La question que nous avons à décider est celle-ci: dans les circonstances, l'argument est-il juste et raisonnable? Et pendant que nous discutons cette question et la bonne foi de nos adversaires, il n'est pas hors de propos de leur rappeler qu'il y a trois ans, Mackenzie et Mann, les propriétaires du chemin de fer Canadian Northern Ontario se sont adressés au Parlement et ont obtenu, avec l'approbation des députés de la gauche et de l'honorable député de Rouville, qui était membre du cabinet, une garantie de \$35,000,000. Il n'est pas hors de propos, je crois, de leur rappeler aussi que le Gouvernement n'a jamais institué d'enquête pour savoir si Mackenzie et Mann avaient engagé leurs fortunes personnelles dans cette entreprise. S'ils étaient des hommes riches à cette époque, je suppose qu'ils avaient déjà des intérêts au Mexique et dans l'Amérique du Sud. Pourquoi le Gouvernement du temps n'a-t-il pas exigé que cet argent fût employé à la construction de la ligne, avant de consentir à garantir les obligations.

Pourquoi les honorables membres de la gauche n'ont-ils pas cherché, par tout l'univers, si Mackenzie et Mann possédaient un cheval, dans un continent, et un capital-actions, dans un autre continent, avant de venir à leur aide en 1911?

M. GRAHAM: Mon honorable ami ne voit-il pas de différence? En 1911, le pays obtient une première hypothèque en garantie et, en 1914, il n'obtient pas de garantie, en vérité.

M. MEIGHEN: Dans ce cas, pourquoi le pays a-t-il engagé son crédit, en 1911? Si la compagnie se trouvait sur des bases financières solides, en 1911, pourquoi ne pouvait-elle pas s'adresser au marché financier pour en obtenir de l'argent? Si le principe vaut, aujourd'hui, il était bon alors. Mackenzie et Mann ont obtenu de l'ancien Gouvernement, en 1911, une garantie de